AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné, que :

Le Conseil de la Municipalité de Plaisance adoptera son plan triennal d'immobilisation 2025 lors d'une séance spéciale qui se tiendra le 7 octobre 2024 à 18h30, à la salle municipale de Plaisance (281, rue Desjardins à Plaisance, Québec, J0V 1S0).

Le présent avis, vous est donné en vertu de l'article 956 du code municipal.

DONNÉ À PLAISANCE, ce 26^e jour du mois de septembre 2024.

Pierre Villeneuve Directeur général/Greffier-trésorier _____

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pierre Villeneuve, Directeur général/Greffier-trésorier de la Municipalité de Plaisance, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 26 septembre 2024, entre 8h et 16h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26e jour du mois de septembre 2024.

Pierre Villeneuve

Directeur général/Greffier-trésorier